

FICHE EPI

Attention, cette fiche est fournie à titre indicatif, elle n'a pas vocation à être exhaustive. La protection individuelle doit être adaptée à chaque situation de travail.

SERRURIER - METALLIER

PROTECTION DES YEUX

Protège contre les projections, éclats et l'intensité lumineuse lors du soudage...

Lunettes ou sur-lunettes avec protection latérale NF EN 16321-3
Masques à filtre EN 175 (+ EN 169, EN 16321 ou EN 379 + A1 selon le type de masque choisi)



PROTECTION RESPIRATOIRE

Protège contre les poussières, les vapeurs de soudage et les produits dangereux

Demi-masque P3

Jetables EN 149 : 2001 +A1: 2009

Réutilisables (avec cartouches adaptées)

Masque combiné gaz-particule NF EN 140

Exposition à des produits dangereux : voir FDS pour connaître le type de masque



PROTECTION CONTRE LA CHUTE

Protège lorsque la protection collective n'est pas suffisante (dépose et pose de garde-corps par exemple)

Harnais complet (NF EN 361)

Longe avec absorbeur de choc (NF EN 355) ou enrouleur (NF EN 360)

Point d'encrage (NF EN 795)

Connecteurs (NF EN 362)



CHAUSSURES DE SECURITE

Protège contre les chutes d'objets, les chutes et les perforations

EN ISO 20345

+ spécification S (embout de protection)

+ spécification P (anti perforation)

Tige haute ou basse

Avec protection contre les projections de particules chaudes



PROTECTION DE LA TÊTE

Protège des chutes d'objets et des chocs lors de certaines situations spécifiques de chantier

Norme : NF EN 397/A1

Chaque casque a une date limite d'utilisation (de 3 à 5 ans), voir notice.



PROTECTION AUDITIVE

Protège du bruit en atelier et sur chantier et lors du travail dans un environnement bruyant.

Bouchons d'oreille réutilisables ou jetables NF EN 352-2

Casque antibruit ou serre-tête : NF EN 352-1

Casque antibruit avec atténuation active ou semi-active NF EN352-4 et EN352-5



PROTECTION DES MAINS

Protège contre les coupures et le contact avec des produits dangereux

Contre le risque mécanique NF EN 388 + A1

Contre le risque chimique (étanches) NF EN ISO 374-1

Gants de soudure NF EN 12477

Important : prendre la taille adaptée à chaque personne



VÊTEMENTS DE TRAVAIL

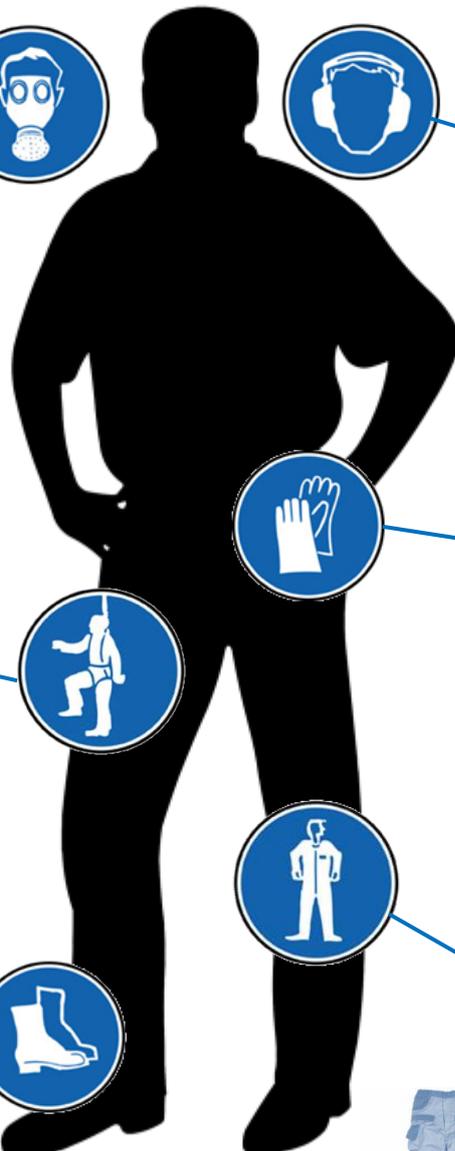
Protège le corps et la peau
A adapter aux conditions environnementales.

Préférer les vêtements les plus couvrants possibles mais respirants pour l'été ISO 13688

Vêtements de soudeurs ISO 11611 : tablier, veste, machettes, cagoule, guêtres

Contre les intempéries NF EN 343

Contre le froid NF EN 342



Le chef d'entreprise a l'obligation de fournir les EPI nécessaires à ses salariés et de les renouveler en cas de besoin. Les salariés sont, de préférence, associés au choix des EPI afin de réduire les risques de non-port. Les salariés ont l'obligation de porter les EPI fournis. Cette obligation doit être inscrite au règlement intérieur de l'entreprise ou dans une note de service.

